

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIGIDBNY  
**LE MARDI 22 AVRIL 2025 à 19 H 00,**

À la salle de la caserne des pompiers au :  
8275 Boul Bécancour, Bécancour, QC G9H 3A5

Étaient présents pour les municipalités :

Monsieur François Pagé	Aston-Jonction
Monsieur Sylvain Pronovost	Baie-du-Febvre
Madame Pierre Moras	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand-Saint-Esprit
Monsieur Sylvain Jutras	La-Visitation-de-Yamaska
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Lévrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Madame Denise Gendron,	Sainte-Monique
Monsieur François Rousseau	Saint-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Madame Fannie Boisvert	Saint-Sylvère
Monsieur Jean-Luc Boisclair,	Sainte-Perpétue
Monsieur Mario Demers	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Monsieur Serge Hélie	Saint-Wenceslas
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval

Était absente la déléguée Mme Karolane Mensah, Wôlinak, formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la municipalité de Lemieux.

Étaient aussi présents : Monsieur Mario Lacroix, directeur général, secrétaire-trésorier, ainsi que Christine Champagne, assistante au directeur

---

**1. HUIS CLOS**

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs, constate le quorum et la séance débute à **19H23**.

---

### **2025-24-29 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2025.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies  
Appuyé par Monsieur Pierre Carignan

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté**

---

### **2025-04-30 4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Adoption de procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour  
Appuyée par Monsieur Francois St-Germain

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025 tel que présenté.

**Adopté**

---

---

**2025-04-31 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER MARS AU  
31 MARS 2025, POUR UN MONTANT DE 353 054,14 \$**

Acceptation des comptes du 1<sup>er</sup> mars au 3 mars 2025, pour un montant de **353 054,14 \$**

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour  
Appuyé par Monsieur Mario Demers

Il est unanimement résolu que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2025, pour un montant de **353 054,14 \$**.

**Adopté**

---

**– DÉCOULANTS ET QUESTIONS**

Aucun

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Assurances municipalités – écocentres ;  
Après vérification les écocentres de Ste-Eulalie, St-Zéphirin et Manseau détiennent une assurance responsabilité.
  - Déménagement le 30 mai 2025 ;  
Le contrat de déménagement a été remis à l'entreprise Déménagement Billy de Trois-Rivières.
  - Rachats des bacs bleus par ÉEQ ;  
Il a été porté à la connaissance des municipalités, par le biais d'une missive datée du 3 avril dernier, le nombre précis de bacs actuellement en leur possession, ainsi que le coût de rachat afférent par ÉEQ. Il est à noter que lesdits bacs seront acheminés vers l'entrepôt de Monsieur Lucien Millette, Soudeur de Wôlinak, et ce, jusqu'à ce que la capacité maximale de stockage soit atteinte. Subséquemment, une décision devra être prise concernant la gestion des bacs excédentaires.
-

---

## **6- Nouveau directeur général**

### **2025-04-32 6.1 Embauche d'un nouveau directeur général**

(Pièces déposées)

Il a été porté à notre attention que la requête de M. Éric Marin, relative au report de la date de son entrée en fonction, a reçu une approbation favorable de la part du comité des ressources humaines.

Sur une proposition de : Monsieur Alexandre Robert

Et appuyé par : Monsieur Denis Croteau

Il est unanimement résolu d'adopter l'entrée en fonction du nouveau directeur général à la date à laquelle M. Marin nous soumettra.

**Adopté**

---

### **2025-04-33 6.2.L'annulation du nom de M. Mario Lacroix comme signataire chez Desjardins;**

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras

Appuyé par : Madame France Trudel

Il est unanimement résolu que le conseil d'administration accepte l'annulation du nom de M. Mario Lacroix comme signataire des comptes de la RIGIDBNY de la caisse Desjardins, situé au 4265, boul. de port royal, Bécancour

**Adopté**

---

---

**2025-04-34**

**6.3. L'ajout de M. Éric Marin comme signataire chez Desjardins**

(pièce déposée)

Sur une proposition de Madame Fannie Boisvert

Appuyé par Monsieur Sylvain St-Germain

Il est unanimement résolu que le conseil d'administration accepte l'ajout de M. Éric Marin, comme signataire des comptes de la RIGIDBNY de la caisse Desjardins, situé au 4265, boul. de port royal, Bécancour

**Adopté**

---

**2025-04-35**

**6.4. Contrat de travail du nouveau Directeur Général ainsi que l'offre de service**

(Pièce déposée)

Le présent contrat de travail nécessite une révision afin de refléter les pratiques actuelles et de s'assurer qu'il demeure conforme aux exigences légales et aux besoins organisationnels ;

Compte tenu de l'implication au dossier de Coefficient RH, le comité des ressources humaines suggère que la révision du contrat de travail du prochain DG leur soit confié.

Coefficient RH a déposé une offre de service et s'est vu confier le mandat de révision du contrat de travail du prochain directeur général.

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour

Appuyé par Madame Denise Gendron

Il est unanimement résolu que le conseil d'administration accepte que Coefficient RH révisé le contrat de travail du nouveau directeur général.

**Adopté**

---

**2025-04-36 7- LOYER**

**7.1 Contrat (bail) de la location à Ste-Angèle de Laval**  
(pièce déposée)

Les membres du Conseil d'administration demande d'ajouter les frais de ménage à même le contrat de location, dans le cas où la RIGIDBNY utiliserait la même entreprise de ménage que celle actuellement sur place.

Sur une proposition de Madame Sandra St-Amour  
Appuyé par Madame Fannie Boisvert

Il est unanimement résolu que le conseil d'administration autorise le bail concernant la location de 4 locaux situés au 14875, boul. Bécancour à Sainte-Angèle-de-Laval, Bécancour, (Qc). Et, pas la même occasion autorise l'entente qui sera prise en ce qui a trait à l'entretien des locaux.

**Adopté**

---

**7.2 Entente avec Maxi Concept**

L'ensemble des administrateurs ont pris connaissance de la proposition de Maxi-Concept de reprendre le bail actuel de la Régie et l'offre de défrayer les coûts de déménagement incluant les frais d'installation téléphonique et internet au besoin.

Il est unanimement résolu que le conseil d'administration recommande l'offre de Maxi-Concept tel que présenté.

## **8. Demande de contribution d'Entraide Bécancour**

(pièce déposée)

### **2025-04-38 Demande d'aide annuelle,**

(pièce déposée)

Au cours des exercices budgétaires antérieurs, le dépassement du seuil de 4 000 \$ a été constaté. Pour l'année en cours, la Rigidbny a précisé que le budget maximal admissible se limiterait à 4 000 \$

Proposé par : Madame Sandra St-Amour

Appuyé par : Monsieur Sylvain Pronovost

Il a été résolu à l'unanimité que la contribution de la Régie à Entraide Bécancour n'excéderait pas le budget de 4 000 \$ pour l'année financière 2025.

**Adopté**

---

### **2025-04-39 9. Mesure d'urgence plastiques agricoles.**

#### **9.1. La situation actuelle ;**

**9.2.** Utilisation des bacs de récupération actuellement assigné aux plastiques agricoles afin de les faire collecter lors des semaines de collectes de déchets.

**9.2.1.** Lettre destinée à Gaudreau concernant la demande de la RIGIDBNY à cet effet

## **Demande de Gaudreau**

Pourriez-vous s'il vous plaît nous fournir une lettre de confirmation afin de poursuivre la collecte des plastiques agricoles ?

Veillez inclure:

- ❖ La liste des adresses. Veuillez nous informer de tout ajout éventuel (voir pièces jointes).
- ❖ La directive concernant l'utilisation des bacs de recyclage 360L comme bacs à déchet.
- ❖ La durée de la collecte.

Merci également de bien vouloir joindre le communiqué qui sera envoyé aux membres de votre régie concernant cette collecte.

Proposé par : Madame Sandra St-Amour

Appuyé par : Monsieur Sylvain Jutras

Il a été résolu à l'unanimité qu'une correspondance formelle, accompagnée des documents spécifiés et requis par Gaudreau Environnement Inc., leur sera transmise au plus tard le vendredi 25 avril 2025.

**Adopté**

---

- 9.3.** Serait-il acceptable d'ajouter des bacs noirs aux agriculteurs qui en font la demande ?

Si oui, (résolution demandée)

REPORTÉ au besoin.

Cette option a été mis à l'écart, étant donné l'entente temporaire entre GAUDREAU et la RIGIDBNY tel qu'indiqué à la résolution 2025-04-39. Cependant, celle-ci pourrait devenir un plan B, au moment où l'entente précitée ne tiendrait plus.

---

**2025-04-40 10.** Résolution pour RECYC-QUÉBEC et AGRI-RÉCUP concernant notre insatisfaction dans le dossier des plastiques agricoles.  
(pièce déposée)

Les négociations entre les différents usagers et le milieu agricole afin d'évaluer les différentes options demeurent actives.

Sur une proposition de Monsieur Tommy Gagné-Dubé  
Appuyé par Monsieur François Pagé

Il a été unanimement résolu que la RIGIDBNY poursuivra les échanges avec RECYC-QUÉBEC et AGRI-RÉCUP. Une correspondance formelle leur sera transmise, avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) en copie conforme, dans le but de consolider les objectifs mutuels et de proposer une solution pérenne et appropriée pour l'ensemble des parties prenantes. L'échéance fixée au 30 septembre 2025 sera explicitement mentionnée dans cette correspondance.

Un projet de collecte à la ferme par conteneur a été déployé au sein de quatre (4) municipalités relevant de la compétence de la MRC d'Arthabaska. Advenant que ce projet démontre son efficacité opérationnelle, une démarche visant à étendre son application sur notre territoire pourrait être envisagée.

**Adopté**

---

## **11 .GESTION DES DEVIS**

### **11.1 État de la situation dans les dossiers d'appels d'offres;**

Nous avons plusieurs devis sur la table dont :

- La gestion opérationnelle des cinq petits écocentres, ce qui exclue ceux situés à Bécancour et Nicolet. Les offres soumises concernent spécifiquement la collecte des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ainsi que des résidus verts.
-

Notez qu'Enfouibec a été désigné adjudicataire de l'appel d'offres. De plus, une démonstration des coûts a été effectuée, indiquant de l'absence d'augmentation tarifaire prévue pour l'exercice 2025.

- Concernant les résidus verts, une opportunité prometteuse semblait se présenter avec Bellemare, cependant, leur proposition a été écartée en raison de l'utilisation d'un bordereau inadéquat.

Le contrat est structuré selon une formule de trois années initiales renouvelables trois fois pour une année chacune (3+1+1+1). Néanmoins, la possibilité de relancer l'appel d'offres après une période de deux ans est envisageable, ce qui pourrait s'avérer avantageux.

Par conséquent, l'écocentre de Bécancour est sous-traité à Enfouibec. Dans ce scénario particulier, la négociation avec d'autres prestataires n'était pas réalisable, Enfouibec étant le seul fournisseur disponible. Le changement impactant l'ensemble des écocentres réside dans le transport, qui ne sera plus assuré par Gaudreau mais directement par Enfouibec vers un site dédié aux matériaux secs. Globalement, cette modification aboutit à une situation budgétaire équivalente.

L'appel d'offres relatif à Nicolet n'a pas encore été émis. Il est important de souligner que celui-ci intégrera la gestion du personnel.

---

## **11.2 Devis de collecte résidentiel, collecte des matières recyclables et des déchets ultimes.**

- Concernant le devis de matières recyclables (ÉEQ), nous sommes en phase de révision. Une seconde vérification sera menée suite à l'intégration des modifications requises. La remise du devis est prévue pour la fin de la semaine prochaine, en vue de sa participation à l'appel d'offres.

Il convient de souligner que la Régie ne dispose pas d'une prérogative décisionnelle significative dans l'hypothèse où ÉEQ prend en charge l'intégralité des dépenses. Cependant, la Régie s'assurera que les modalités envisagées sont réalisables. Il est important de noter que les mêmes règles s'appliqueront aux deux devis soumis.

Il y aura assurément une modification concernant la périodicité des collectes, qui s'étendra sur une période de 10 jours au lieu de 5. Cette mesure vise à homogénéiser la génération des déchets pour les centres de tri, ce qui sera bénéfique le jour où l'usine sera opérationnelle, permettant ainsi une régularisation du débit quotidien.

- À l'automne 2025, la Régie sera tenue de réévaluer le nombre de bacs bleus par habitation afin de se conformer davantage aux pratiques d'ÉÉQ, dont la répartition est établie en fonction du rôle d'évaluation municipale.
- La Régie a sollicité un retour d'information concernant la gestion des plaintes. Gaudreau a tenté de reprendre en charge la gestion des plaintes, dans l'optique de réduire les délais, mais cette initiative n'a pas produit les résultats escomptés. Par conséquent, il est souhaité que la gestion des plaintes soit réattribuée à la Rigidbny, considérant notre interaction directe avec les citoyens.
- En ce qui concerne les déchets, les points à renégocier sont identiques à ceux relatifs à la récupération. Ces éléments seront intégrés dans le même contrat. Le nombre de collectes d'encombrants a été estimé à 2 ou 3, selon la décision qui sera prise ultérieurement au cours de la rencontre. Cette information sera ajustée dans le contrat définitif.

Une clause de modification est à prévoir. En cours de projet, le point de dépôt pour nos déchets sera modifié puisqu'ils ne seront plus acheminés vers le site d'enfouissement, mais feront l'objet d'un tri. Il est donc impératif que cette nuance soit clairement stipulée afin d'assurer la compréhension du transporteur.

Par ailleurs, au niveau du devis, il est nécessaire de réviser l'évaluation relative à la disposition des déchets. Il est également essentiel de ne négliger en aucun cas la possibilité que d'autres options puissent être envisagées.

Il est anticipé que les deux devis soient finalisés quasi simultanément.

---

---

**2025-04-41**

**11.2.1 Lancement appel d'offres**

(pièce déposée)

Il a été autorisé par les administrateurs de déposer deux appels d'offres distincts : le premier relatif à la collecte des matières recyclables et le second concernant la collecte des déchets résidentiels.

L'appel d'offres pour les matières recyclables, sera soumis à ÉEQ dès la semaine prochaine. Il convient de rappeler, comme précédemment évoqué en début d'exercice, que ÉEQ exerce une pleine autorité sur ce dossier.

En ce qui a trait à l'appel d'offres pour les matières résiduelles (déchets), sa structure fondamentale sera identique à celle du devis précédent, à l'exception de la contextualisation. Les deux contrats présenteront ainsi une structure en miroir, avec les adaptations nécessaires.

À ce jour, les entités Gaudreau et la Régie du Bas St-François ont manifesté un intérêt à soumissionner.

Une réflexion est en cours quant à l'opportunité d'étendre la durée contractuelle à six (6) années, afin de favoriser l'entrepreneur retenu.

Une résolution sera émise pour ces deux appels d'offres ou devis. Il est également impératif de considérer l'impact potentiel d'une résiliation dans un délai de deux (2) à trois (3) ans, compte tenu des évolutions escomptées.

Sur une proposition de Madame France Trudel  
Appuyé par Monsieur François Pagé

Il est unanimement résolu de déposer deux appels d'offres distincts : le premier relatif à la collecte des matières recyclables et le second concernant la collecte des déchets résidentiels.

**Adopté**

---

---

**2025-04-42**

**11.2.2** Choix du CA concernant le nombre de collecte d'encombrants à inclure au devis de collecte résidentielle des déchets ultimes. Il a été suggéré entre 2 et 3 collectes.

Afin de déterminer le nombre de collectes d'encombrants qui seront réalisées à compter du 1er janvier 2026, un vote à main levée a été initié.

Dix-huit (18) des vingt-et-un (21) administrateurs présents ont exprimé leur suffrage en faveur d'une réduction d'une collecte par année, établissant ainsi le total à trois collectes d'encombrants annuelles. En conséquence, la collecte prévue pour le mois de mars sera supprimée à compter de l'année 2026.

Sur une proposition de Monsieur Yvon Potvin  
Appuyé par Monsieur Sylvain Jutras

Il est unanimement résolu que trois (3) collectes d'encombrants sera réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur tout le territoire de la MRC de Bécancour-Nicolet-Yamaska et que cette décision sera incluse au devis de collecte résidentielle des déchets ultimes.

**Adopté**

---

**2025-04-43**

**11.2.3** Dans le cas où une diminution du nombre de collectes serait acceptée, nous devrions potentiellement réserver ces économies afin de favoriser les projets et programmes de réutilisation initiée au cours de 2024.

Il a été entendu que les économies récupérées par la réduction d'une collecte annuelle sera retournée sans excéder le coût de l'économie, vers des programmes d'économie circulaire qui vise à réduire l'enfouissement. Simultanément, il est anticipé que cette mesure engendrera une diminution des coûts associés à la collecte des encombrants.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies  
Appuyé par Madame France Trudel

Il est unanimement résolu que les économies perçues seront remises à des organismes communautaires où à des programmes d'économie circulaire.

**Adopté**

---

### **11.3 Étude Technico-Économique**

Un échéancier sera déposé au CA de mai 2025.

L'appel d'offre devra être déposée au cours de l'été 2025, dans l'intention d'arriver avant les élections de novembre. Selon l'information reçues les nouvelles normes légales nous permettent de poursuivre.

---

**12. VARIA                  Aucun**

---

**13.QUESTION DU PUBLIC                  Aucune**

---

**PROCHAINE RÉUNION OFFICIELLE (CONSEIL RÉGULIER) FIXÉE** au mardi,  
**20 MAI 2025** à 19H00 à la salle Joseph-Ovide-Rousseau, 180, rue Mrg-Panet, Nicolet

---

**2025-04-44 14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau  
Appuyé par Monsieur Pierre Moras

Il est unanimement résolu de lever l'assemblée à **20H54**



---

**Céleste Simard**  
Présidente



---

**Mario Lacroix**  
Directeur général, secrétaire-trésorier